

« Cdisation » des contractuels

OBJECTIFS

- Différencier le statut des contractuels et le statut des fonctionnaires territoriaux
- Identifier les conditions de recours aux contractuels
- Différencier les différentes positions du contractuel
- Savoir recruter et mettre fin à un poste de contractuel
- Mettre à jour ses connaissances sur les dispositifs de « Cdisation » des contractuels

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports du formateur,
- Échanges de pratiques
- Mises en situation

PUBLIC

Cadres ayant à encadrer des contractuels, des vacataires, DRH ou chargés de recrutement.

DATES :
PARIS > 4-5 JUILLET 2012

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 020 euros HT

PROGRAMME

Introduction : comparabilité avec le secteur privé ou spécificité de l'emploi public
La proportion grandissante de contractuels dans la FPT

Les règles posées par le statut

- Le recours aux contractuels pour les différentes catégories de personnels (le remplacement, les vacances, les personnels horaires,..)
- Les règles de publicité préalables au recrutement
- La rémunération des contractuels
- La reconduction des contrats et le passage au CDI (loi du 26 juillet 2005)
- Le licenciement des contractuels
- La prise en compte de l'ancienneté (loi de 2005)
- Le régime indemnitaire des contractuels
- Les différentes cotisations des contractuels

Liberté contractuelle et contrôle de légalité

- Un contrôle de légalité (exemples de jurisprudence annulant les emplois de contractuels et leurs conséquences)
- La constitution d'un faisceau de preuves pour justifier de l'embauche d'un contractuel
- L'égalité de traitement (salaires et droits) des agents titulaires et contractuels)
- L'état de la jurisprudence statutaire

La diversification du recours à des contractuels

- Le développement de l'expertise
- La surqualification des demandeurs d'emploi (jeunes et seniors)
- Le cas des spectacles vivants

Le management des contractuels

- L'absence de déroulement de carrière
- La « déprécarisation » des vacataires (ex. de Montpellier)
- L'intégration des agents non titulaires
- La préparation aux concours et la formation
- L'importance de l'évaluation des agents contractuels

Les réformes récentes et à paraître

- L'apprentissage dans la FPT
- Le recours à l'intérim (loi du 3 août 2009)
- La professionnalisation des concours
- L'entrée des étudiants dans la fonction publique (circulaire du 4 novembre 2009)

Contractuels et retraites

- Les effets de la loi du 9 novembre 2010
- Durée de cotisation
- IRCANTEC et CNRACL

Conclusion

- Pas un problème d'éthique entre statut public et statut privé mais réalité de la FPT